



digital age
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Adresse: http://www.unesco.org/webworld/portal_bil/

copyright fair use

Free access to information

Bulletin de l'UNISIST

INFORMATION, INFORMATIQUE, TÉLÉMATIQUE

Vol. 31
n° 1
2003



TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS	3
CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS	3
SMSI	3
PRÉCONFÉRENCE RÉGIONALE ASIATIQUE TOKYO, JAPON	4
BIBLIOTHÈQUES	5
SÉMINAIRE SUR LES MANIFESTES ET PRINCIPES DIRECTEURS IFLA/UNESCO POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET SCOLAIRES	5
MÉMOIRE DU MONDE	6
PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE, SOUS-COMITÉ DU REGISTRE	6
INITIATIVES POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE EN ASIE CENTRALE	6
COMITÉ AUSTRALIEN DU PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE	7
ARCHIVES DE LA TRAITE NÉGRÈRE	8
PATRIMOINE NUMÉRIQUE	8
RÉUNION RÉGIONALE D'EXPERTS SUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NUMÉRIQUE EN EUROPE CENTRALE	8
PATRIMOINE CULTUREL EN IRAQ	9
ARCHIVES	10
LOGICIELS À CODE SOURCE LIBRE POUR ARCHIVISTES	10
ARCHIVES AUDIOVISUELLES	11
DEUXIÈME SÉMINAIRE NATIONAL MEXICAIN SUR LES ARCHIVES AUDIOVISUELLES	11
JTS 2004 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL — TRANSITION ET ACCÈS	11
XV ^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES	12
TÉLÉMATIQUE	12
TIC ET ÉDUCATION	12
DIDACTIQUES OUVERTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	13
ACADÉMIE D'EUROPE ORIENTALE ET D'ASIE CENTRALE POUR LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE ASSISTÉS PAR ORDINATEUR	13
TIC ET PERSONNES HANDICAPÉES	14
THÈSES ET MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE	15
INFOJEUNESSE	15
UN NOUVEAU MEMBRE D'INFOJEUNESSE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	15
MOUVEMENTS DE PERSONNEL	16
BUREAUX RÉGIONAUX	16
AFRIQUE	16
ASIE ET PACIFIQUE	18
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	20
NOUVELLES PUBLICATIONS	22

Division de la société de l'information
Secteur de la communication et de l'information

PROGRAMME INFORMATION POUR TOUS

Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous

LA deuxième session du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 22 au 24 avril 2003. Le Directeur général a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux représentants de 24 des 26 États membres siégeant au Conseil ainsi qu'aux observateurs d'organisations non gouvernementales internationales, d'organisations intergouvernementales et d'autres États membres de l'UNESCO.

Les points examinés portaient, entre autres, sur la question de la sauvegarde du patrimoine documentaire iraquien. Le Conseil a exprimé son soutien à la position prise par le Conseil exécutif et à la Déclaration du Directeur général concernant la situation en Iraq. Il a instamment demandé au Directeur général de veiller à ce que pour toute assistance que l'UNESCO fournirait à ce pays, une attention particulière soit accordée aux bibliothèques et aux archives en tant que dépositaires du patrimoine iraquien et de documents administratifs vitaux pour le bon fonctionnement de l'administration publique et la protection des droits des citoyens irakiens. Les efforts de l'UNESCO dans

ce domaine devraient être déployés en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales compétentes telles que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA), le Conseil international des archives (CIA) et l'Association internationale des archives sonores et audiovisuelles (IASA), qui entretiennent des relations officielles avec l'Organisation.

Le Conseil a également pris acte du travail accompli jusqu'ici par l'UNESCO pour veiller à ce que ses principales priorités relatives à la liberté d'expression, à la diversité culturelle, à l'égalité d'accès à l'éducation et à l'accès universel à l'information soient inscrites à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Tous les documents du Conseil et du Bureau peuvent être consultés en ligne sur le site : <http://www.unesco.org/webworld/ifap>.

✉ *Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INE, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.67. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.plathe@unesco.org*

SMSI

LA deuxième réunion du Comité préparatoire (PrepCom II) du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue en février 2003 à Genève, avait pour objet d'établir les projets de déclaration de principes et de plan d'action et elle a commencé, dans le cadre d'un groupe de travail ouvert à tous les États, à établir la structure et les éléments de base de ces deux documents. Le projet a été affiché sur le site Web du SMSI en mars 2003 et fera partie des documents de travail de base pour la suite des délibérations du PrepCom, en particulier au cours du processus de négociation.

Les thèmes auxquels l'UNESCO tient tout particulièrement, à savoir la liberté d'expression, la diversité culturelle et linguistique, l'accès universel à l'information et l'accès équitable à l'éducation, ont recueilli un vaste soutien et sont, pour l'instant, suffisamment répercutés dans les documents de travail, mais l'Organisation devrait continuer de s'employer à faire en sorte que les États membres confirment ces éléments dans les résultats effectifs du SMSI.

A cette fin, l'UNESCO accueillera à son Siège, à Paris, en juillet 2003, un groupe officiel intergouvernemental de rédaction, à participation

non limitée. Cette réunion intersession sur le SMSI est convoquée par le Président du Comité préparatoire du Sommet du 15 au 18 juillet 2003, au Siège de l'UNESCO. Organisée par le Secrétariat exécutif du Sommet et accueillie par l'UNESCO, elle a pour objet de revoir les documents de travail relatifs au projet de déclaration de principes et au projet de plan d'action et d'avancer dans les négociations relatives au Sommet, sur la base des documents issus du PrepCom II et des résultats obtenus au cours de la période intersession.

L'UNESCO organise également le Colloque de haut niveau qui doit rassembler d'éminents intellectuels, dont des lauréats du Prix Nobel, des universitaires et des philosophes de renom qui s'intéressent à la société de l'information, afin de réfléchir aux répercussions et défis à long

terme de la révolution numérique et de partager leur vision des choses avec les participants au SMSI.

Ce colloque, où les intervenants seront des chefs d'État et des lauréats du Prix Nobel et qui sera ouvert aux participants au SMSI, se tiendra à Genève le 9 décembre 2003. L'UNESCO a été également sollicitée pour participer à des manifestations telles que la réunion des ONG et des groupes de la société civile de la région arabe organisée en juin 2003, à l'occasion de la préconférence ministérielle régionale arabe, par le Ministère égyptien des technologies de la communication et de l'information en coopération avec la Ligue arabe. Cette Conférence régionale avait pour objet de définir une position arabe unifiée sur le plan d'action à présenter à la réunion intersession, au PrepCom III et au Sommet.

Préconférence régionale asiatique Tokyo, Japon

LA préconférence régionale asiatique s'est tenue pendant trois jours, en janvier 2003, et a rassemblé les représentants de gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations non gouvernementales de tous les secteurs.

L'UNESCO a organisé le débat sur « La diversité culturelle et linguistique », qui était l'une des six réunions-débats de cette manifestation et dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

- la diversité culturelle, y compris le multilinguisme, constitue un principe essentiel ;
- il faut trouver un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et les droits d'accès à l'information, en particulier celle du domaine public ;
- l'information du domaine public doit être à la disposition de tous, à tous moments et partout ;
- il faut favoriser la création de contenus locaux ;
- les pays insulaires du Pacifique font face à des difficultés particulières et ont besoin de solutions différentes de celles applicables aux pays plus peuplés ;
- la diversité linguistique sur l'Internet ne peut se réaliser que si elle est soutenue explicitement ;
- il faut utiliser les TIC pour favoriser la culture orale.
- il faut utiliser les TIC de manière plus efficace pour la préservation de l'environnement.

La question de la diversité culturelle et linguistique dans la société de l'information occupait une large place dans la Déclaration finale de la conférence, de même que deux autres sujets de préoccupation de l'UNESCO, à savoir la question de l'accès équitable (qui fait notamment l'objet d'une référence très claire à la nécessité de mettre en place une bonne information du domaine public, d'établir un juste équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des usagers ainsi que la nécessité de développer des solutions informatiques à code source libre) et celle de l'éducation à la société de l'information (pour ce qui est tant de l'utilisation des TIC pour l'éducation que de l'initiation aux TIC).

Les préoccupations des États insulaires du Pacifique ont certes bien été prises en compte, tant dans les manifestations parallèles que dans la conférence elle-même, mais, afin de mieux définir leur position pour le sommet de décembre, l'UNESCO a également organisé à Suva (Fidji), en avril, une réunion préparatoire du SMSI pour le Pacifique afin d'aider les pays insulaires de la sous-région et leurs organisations à se préparer efficacement au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

BIBLIOTHÈQUES

Séminaire sur les manifestes et principes directeurs IFLA/UNESCO pour les bibliothèques publiques et scolaires

Port of Spain, Trinité et Tobago, 5-7 mai 2003

QUELQUE 150 experts venus de 16 pays et territoires des Caraïbes ainsi que du Brésil, de la France, du Mexique, des Pays-Bas, de la Suède, du Royaume-Uni et du Venezuela, se sont retrouvés à Port of Spain (Trinité et Tobago) en mai 2003.

L'objectif premier de ce séminaire était de présenter les manifestes IFLA/UNESCO pour les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires, et les principes directeurs correspondants, aux bibliothécaires des Caraïbes qui s'occupent, ou qui ont une expérience, de la formulation des politiques ou de la formation des personnels des bibliothèques publiques et scolaires. Le séminaire a permis aux participants d'examiner l'état des bibliothèques publiques et scolaires dans les différents pays de la région, à partir de rapports de pays. Les participants ont également cerné les questions concrètes qui doivent être réglées pour que les manifestes et les principes directeurs soient appliqués dans les réseaux de bibliothèques publiques et scolaires des Caraïbes. Ils se sont surtout employés à définir les meilleurs moyens de pourvoir aux besoins des communautés dans les Caraïbes. Le séminaire a aussi été l'occasion d'ouvrir un débat et de dessiner des orientations relatives à la formulation des politiques et des programmes de formation dans les bibliothèques de la région.

Il ressortait des travaux du séminaire que les manifestes et principes directeurs IFLA/UNESCO pour les bibliothèques publiques et scolaires avaient eu un effet limité sur le fonctionnement des bibliothèques dans les Caraïbes. La découverte de ces principes directeurs et des mesures recommandées dans ces documents peut avoir un effet positif sur l'orientation future des services que les bibliothèques rendent au public et aux écoles ainsi que sur l'orientation et les résultats professionnels du personnel des bibliothèques à tous les niveaux.

Cette réunion a constitué pour les participants une bonne occasion d'échanger leurs expériences et de se faire une meilleure idée des derniers faits nouveaux en bibliothéconomie publique et scolaire dans la nouvelle ère de l'information, ainsi que de promouvoir aussi bien les manifestes IFLA/UNESCO pour les bibliothèques publiques et scolaires et les principes

directeurs correspondants que le programme Information pour tous.

Les participants ont examiné, en réunions de groupe, quatre axes thématiques de la bibliothéconomie publique et scolaire et ont formulé les recommandations qui ont été présentées en séance plénière et sont récapitulées ci-dessous.

L'information en tant qu'objet central de l'activité des bibliothèques

Les partenariats entre bibliothèques publiques et scolaires sont essentiels pour pourvoir aux besoins des communautés de manière efficace et sans rupture. Les bibliothécaires doivent saisir toutes les occasions qui se présentent de placer la bibliothèque au centre du monde de l'information et du savoir.

Développement des associations de bibliothèques

La création et/ou le renforcement des associations de bibliothèques pour en faire des organisations véritablement efficaces facilitera la sensibilisation des pouvoirs publics et des communautés et leur prise de conscience du fait que la bibliothèque scolaire revêt une importance fondamentale pour le développement économique et devrait de ce fait bénéficier d'un accès aux ressources numériques à des tarifs raisonnables afin de faciliter l'apprentissage autonome et la démocratisation de l'information.

Mise en valeur des ressources humaines

Mettre leur expertise en organisation de l'information et du savoir au service d'applications sectorielles et des zones rurales, tel doit être l'élément central de la pratique professionnelle des bibliothécaires, qui pourraient ainsi développer d'excellentes capacités de recherche propres à faciliter l'analyse des besoins, la planification stratégique et l'évaluation réitérée des services et l'exploitation des données factuelles pour améliorer les services d'information et les activités de promotion.

Coopération et réseaux

La coopération devrait être renforcée grâce à l'utilisation des TIC pour constituer des réseaux de sources d'information sectorielle au moyen de serveurs de listes reliés aux infrastructures régionales

existantes, et les bibliothécaires devraient s'engager à « vendre » les manifestes de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques et scolaires et les principes directeurs correspondants aussi bien à leurs homologues qu'aux autres parties concernées.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.96. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.abid@unesco.org

MÉMOIRE DU MONDE



Programme Mémoire du monde, Sous-Comité du Registre

LA réunion inaugurale du Sous-Comité du Registre du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde s'est tenue au Siège de l'UNESCO, en mars 2003. Composé d'experts internationaux des archives, des bibliothèques et du patrimoine, le Sous-Comité a tenu une session de deux jours.

Ce nouvel organe, créé par le Conseil consultatif international à sa cinquième session, tenue en République de Corée (2001), a pour principale mission de recommander l'inscription au Registre international de documents qui ont exercé une grande influence sur des peuples et des événements. Il a notamment pour rôle de contrôler les différents registres (nationaux, régionaux et internationaux) pour s'assurer qu'ils sont constamment en ordre, et il peut recommander la suppression d'une entrée dans le Registre s'il s'avère que les conditions de stockage de l'objet considéré se sont nettement détériorées, que l'objet lui-même s'est détérioré ou a perdu de son contenu ou bien que l'accès à l'objet est refusé sans motif valable.

Le Sous-Comité a examiné plus de 40 nouvelles propositions d'inscription au Registre

international et ses recommandations seront examinées lors de la réunion du Comité consultatif international qui doit se tenir à Gansk (Pologne) du 28 au 30 août 2003. La décision de ce dernier organe sera transmise au Directeur général de l'UNESCO, pour approbation.

Tous les registres contiennent des pièces d'importance mondiale et un document peut figurer sur plus d'un registre.

La liste des propositions ainsi que les collections figurant au Registre international peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unesco.org/webworld/mdm>. A l'heure actuelle le Registre comprend 68 collections d'importance mondiale.

L'impact du programme Mémoire du monde peut se mesurer au nombre de propositions émanant d'États membres tels que la Croatie, le Kazakhstan, la République kirghize, l'Arabie saoudite, le Tadjikistan et l'Uruguay, qui présentent pour la première fois des propositions.

✉ Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.97. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : j.springer@unesco.org

Initiatives pour la sauvegarde du patrimoine documentaire en Asie centrale

LES mesures propres à améliorer la préservation du patrimoine documentaire ont été au centre des discussions lors d'une réunion des comités nationaux du programme Mémoire

du monde du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, tenue à la Bibliothèque nationale kazakhe d'Almaty, en avril 2003.

Les débats ont essentiellement porté sur le renforcement des réseaux régionaux en vue de favoriser la coopération entre les quatre pays pour la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à ce patrimoine et pour préparer les propositions d'inscription au Registre Mémoire du monde présentées par chacun d'eux.

Les participants sont convenus de mettre en œuvre des programmes sur quatre ans consacrés à la formation de professionnels du patrimoine documentaire ainsi qu'à la préservation des collections et à l'évaluation des possibilités d'y accéder.

Il a été également décidé de créer un site Web qui soutiendrait le projet de réseau Mémoire du monde et faciliterait la mise en œuvre du programme en Asie centrale. L'intégration du multilinguisme dans le cadre du développement du programme dans la région de l'Asie centrale a été également recommandée.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Sergey Karpov, UNESCO Office in Almaty, 67, Tole Bi Street, 4th floor, Almaty 480091, Kazakhstan. Tél. : 7 3272 58 26 37/38. Adresse électronique : s.karpov@unesco.org.

Comité australien du programme Mémoire du monde

DANS les locaux de la Bibliothèque nationale d'Australie, le mercredi 30 avril 2003, le représentant australien au Conseil exécutif de l'UNESCO a présenté les certificats relatifs aux premières inscriptions sur le Registre australien de Mémoire du monde.

Des collections et documents remarquables renfermant selon l'UNESCO des éléments précieux et irremplaçables de la mémoire nationale australienne ont été ajoutés au Registre australien nouvellement créé de Mémoire du monde, à savoir :

- le Plan de Canberra de Burley Griffin et Marion Mahony Griffin ;
- les archives de la Compagnie agricole australienne, la plus ancienne entreprise commerciale encore en existence ;
- la collection Cinesound Movietone d'informations cinématographiques hebdomadaires pour la période allant de 1931 à 1975, véritable résumé de la vie et des événements en Australie ;
- documents constitutionnels : assemblage d'éléments essentiels jalonnant le développement de la démocratie australienne ;
- l'Endeavour Journal du capitaine James Cook ;
- les manuscrits de l'affaire Mabo.

Le journal de Cook et les manuscrits de Mabo figurent également au Registre international Mémoire du monde et sont donc automatiquement inscrits au registre national. Les autres pièces ont été évaluées par le Comité australien de Mémoire du monde, selon une procédure rigoureuse répondant aux critères relatifs à l'inscription aux registres nationaux.

Les certificats d'inscription seront présentés aux institutions chargées de la garde de ce patrimoine.



Il s'agit en l'occurrence des Archives nationales d'Australie, de la Bibliothèque nationale d'Australie, des Archives nationales du son et de l'image (ScreenSound Australia), de la Cour suprême, du Parlement et du Centre d'archives Noel Butlin de l'Université nationale d'Australie.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à :
Jan Lyall : jlyall@hotmail.net.au
Roslyn Russell : rrosrussell@aol.com
Site Web : www.amw.org.au

Archives de la traite négrière

Archives nationales d'Argentine

L'Argentine a entrepris un certain nombre de projets visant à sauvegarder la mémoire de la traite séculaire transatlantique des êtres humains. Des progrès importants ont été réalisés à ce jour en Amérique latine et aux Caraïbes.

Reconstituer l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'Argentine, celle de la traite des esclaves africains vers le Rio de La Plata, tel est l'objet de la contribution des Archives nationales (Archivo General de la Nación) d'Argentine au projet d'archives de la traite négrière. Plus de 500 documents ont été numérisés par cet établissement, avec le soutien financier de l'UNESCO.

Ces pièces ont été choisies parmi 5 000 documents concernant la traite négrière réunis par les Archives nationales et devraient être publiées dans un proche avenir sur l'Internet. Cette initiative s'insère dans le projet global de Route de l'esclave lancé par l'UNESCO en 1994. Un Comité chargé d'examiner la question globale de la traite négrière et de ses répercussions sur la situation économique et politique d'un certain nombre de pays est parvenu à la conclusion qu'il était essentiel de préserver les documents d'archives et de numériser les sources documentaires d'origine afin qu'elles soient à la fois mieux connues et plus accessibles.

Musée et Société historique de la Barbade

Un projet similaire a été lancé par le Musée et la Société historique de la Barbade en vue de

déterminer l'état des connaissances concernant l'emplacement, la quantité et la conservation des documents originaux relatifs à la traite négrière et au patrimoine des esclaves dans la région des Caraïbes. Au moyen d'un formulaire d'enquête conçu pour aider les institutions du patrimoine des Caraïbes à identifier les documents historiques constitutifs du patrimoine documentaire des peuples asservis de la région, ce projet a révélé un aspect intéressant de ces moments décisifs de l'histoire du monde.

Il apporte aussi des détails sur les problèmes de conservation et de gestion des collections qui se posent aux archives de la traite négrière dans la région, notamment le manque d'effectifs et de moyens financiers. Il a par ailleurs mis en lumière le fait que certains pays ne disposent pas de documents originaux relatifs à l'esclavage dans leurs propres archives et se contentent de copies et de microfilms. Ceci limite l'accès des chercheurs locaux, professionnels ou amateurs, alors que pour la population de chaque pays, les documents qui pourraient leur permettre de mieux comprendre leur passé ne leur sont plus dans une large mesure accessibles. Les projets de ce type contribueront dans une certaine mesure à faciliter la prise de conscience identitaire et l'accès à l'information qui permet de façonner, comprendre et entretenir cette identité née dans des sociétés qui sont le produit de 500 années d'asservissement dans les Amériques.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.96. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.abid@unesco.org.

PATRIMOINE NUMÉRIQUE

Réunion régionale d'experts sur la préservation du patrimoine numérique en Europe centrale

LA réunion d'experts organisée à Budapest (Hongrie) en mars 2003 faisait partie de la campagne menée par l'UNESCO pour préserver le patrimoine numérique mondial. Y ont participé

22 experts venus de six pays d'Europe centrale ainsi que des représentants des ministères, des commissions nationales pour l'UNESCO, des bibliothèques et archives nationales, des musées,

des universités, des producteurs, des conservateurs et des utilisateurs d'éléments du patrimoine numérique.

Les participants ont examiné les difficultés que pose la préservation numérique en Europe centrale, où, comme dans d'autres régions, une part croissante de l'information est produite sous forme numérique et ne peut être accessible que par le biais de la machine.

Les participants ont examiné deux principaux projets de documents. Une version révisée du projet de charte sur la préservation du patrimoine numérique que l'UNESCO est en train de préparer actuellement et le projet de directives techniques de l'UNESCO sur la préservation du patrimoine numérique.

Ces initiatives tendant à établir une charte et des directives sur la préservation du patrimoine numérique ont bénéficié d'un large soutien. La charte a été considérée comme un important moyen de recentrage de l'attention, à l'échelle mondiale, sur une question essentielle et d'encou-

ragement à la recherche de mesures propres à régler les problèmes dans ce domaine. Le projet a été jugé équilibré, reflétant bien les intérêts des pays d'Europe centrale, et a été approuvé, moyennant quelques propositions de modifications.

La réunion a été considérée comme une réussite, en ce sens que les participants ont pu se faire une meilleure idée de la préservation du patrimoine numérique, notamment de la nature des problèmes et des limites des solutions proposées, ainsi que des efforts faits actuellement pour régler ces problèmes. Elle a constitué une excellente occasion de découverte directe de l'environnement numérique en Europe centrale, d'échange de vues et d'expériences et d'apprentissage mutuel.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. A. Abid, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.96. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.abid@unesco.org

Patrimoine culturel en Iraq

UNE trentaine d'experts de premier plan se sont retrouvés au Siège de l'UNESCO, en avril 2003, pour tenter d'établir une évaluation préliminaire de l'état du patrimoine de ce pays. Cette réunion avait pour objet de déterminer quelles mesures urgentes s'imposent pour sauvegarder ce patrimoine, fruit d'une histoire plusieurs fois millénaire. S'adressant à ces experts internationaux, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a exhorté tous les États à adopter des mesures juridiques et administratives propres à empêcher l'importation d'objets culturels, archéologiques ou bibliographiques iraqiens et il a demandé aux musées, aux marchands d'œuvres d'art et aux collectionneurs privés d'exclure ces objets des transactions commerciales.

M. Matsuura comptait également demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de soumettre la question du trafic illicite au Conseil de sécurité afin que celui-ci adopte une résolution imposant un embargo, de durée limitée, sur l'achat de tous les objets culturels iraqiens ainsi que la restitution à l'Iraq des biens qui auraient déjà été achetés ou exportés.

L'UNESCO a préconisé la mise en place d'urgence d'une base de données regroupant toutes les archives, listes et inventaires relatifs au patrimoine iraqien, ce qui permettrait aux autorités douanières et de police, ainsi qu'aux marchands d'œuvres d'art et à toutes les parties concernées, d'identifier ces objets et de vérifier leur statut, en faisant remarquer que cette base de données ne pourrait entrer en fonctionnement qu'après un bilan précis des objets qui ont été volés ou détruits.

Le Directeur général a remercié les nombreux États qui se sont dits disposés à contribuer aux mesures d'urgence prises par l'UNESCO, par des apports d'experts ou de ressources financières. Il s'est félicité des initiatives de l'Italie, premier pays à offrir une contribution de 400 000 dollars pour la protection du patrimoine iraqien. Cette initiative a été suivie de nombreuses autres, dont le nombre va croissant jour après jour, de la part d'États membres tels que le Qatar, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Égypte, d'institutions telles que la Fondation des Nations Unies et l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), de réseaux scientifiques et de particuliers.

Le Directeur général s'est dit ravi de ces initiatives qui ne pourront que fortifier le fonds spécial pour le patrimoine culturel iraquien qu'il a constitué récemment.

Les experts ont publié la déclaration suivante :

« Les participants à la réunion déplorent et jugent profondément choquants les dégâts importants occasionnés au patrimoine culturel iraquien et le pillage de ce patrimoine par suite du récent conflit. Ils demandent aux forces de la coalition de respecter les principes de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles. »

Les participants à la réunion se sont accordés sur les recommandations suivantes à l'intention des responsables du maintien de la paix civile en Iraq :

- que tous les musées, bibliothèque, archives, monuments et sites en Iraq

soient gardés et leur sécurité assurée immédiatement par les forces présentes sur place ;

- que soit immédiatement interdite l'exportation d'Iraq de tous les objets anciens, antiquités, œuvres d'art, livres et archives ;
- que soit immédiatement interdit le commerce international d'objets faisant partie du patrimoine culturel iraquien ;
- qu'un appel soit lancé en vue de la restitution volontaire et immédiate des objets culturels volés ou exportés illicitement d'Iraq ;
- qu'une mission d'établissement des faits, coordonnée par l'UNESCO, soit immédiatement dépêchée en Iraq afin d'évaluer l'étendue des dégâts et pertes subies par le patrimoine culturel de ce pays ;
- que l'on facilite les efforts internationaux tendant à venir en aide aux institutions culturelles en Iraq.

ARCHIVES

Logiciels à code source libre pour archivistes

L'UNESCO finance actuellement le développement d'un logiciel à code source libre qui permettra de créer des « aides à la recherche » (expression par laquelle les archivistes désignent les catalogues). En coopération avec le Conseil international des archives (CIA), les efforts faits à cet effet portent essentiellement sur l'analyse plus poussée des caractéristiques fonctionnelles applicatives et techniques de cet outil et sur l'analyse des besoins des utilisateurs des archives et des archivistes.

Une étude sur la faisabilité de ce projet a été effectuée par des experts du CIA, qui ont constaté qu'il serait éminemment souhaitable de développer un outil logiciel modulaire à code source libre pouvant être utilisé par les archives du monde entier pour gérer le contrôle de contenu de leurs collections par l'enregistrement de données descriptives standardisées.

Le groupe d'experts auquel cette tâche a été confiée analysera aussi les solutions logicielles existantes dans le domaine des archives et établira des modèles de coût à la fois pour l'utilisation ou

l'adaptation d'un outil existant et pour le développement d'un outil nouveau, en recourant si possible aux compétences en matière de développement logiciel existant dans les pays en développement.

Il est également demandé au groupe de formuler des recommandations relatives aux parrainages, aux partenariats et à la maintenance avec les secteurs public et privé ainsi que des recommandations sur les conditions à réunir en ce qui concerne la distribution, la maintenance, la mise à jour, l'amélioration, l'appui, la formation et les communications avec les usagers.

Le rapport qui contiendra les recommandations relatives à la faisabilité soit d'adopter un outil logiciel existant soit de développer un nouvel outil devrait être disponible au cours du second semestre de 2003.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33) 45.68.44.67. Télécopie : (33) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.plathe@unesco.org

ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Deuxième séminaire national mexicain sur les archives audiovisuelles

LE deuxième séminaire national sur les archives audiovisuelles organisé par *Radioeducación* et le *Centro Nacional de las Artes* s'est tenu à Mexico du 19 au 23 mai. Son objectif avait trait à la sensibilisation au patrimoine audiovisuel en péril, qui risque de disparaître sans laisser de trace. Grâce aux exposés d'experts internationaux et nationaux de la radio et de la télévision, les archivistes ont été encouragés à réfléchir, en séance plénière et dans le cadre d'ateliers, aux questions relatives à la sauvegarde des collections du patrimoine, leur préservation et leur transfert de supports analogiques à des supports numériques. L'UNESCO était invitée à prononcer l'allocution-programme de cette manifestation qui a suscité un grand intérêt chez les archivistes et dans la presse. À l'évidence, cette dernière n'était pas consciente de l'ampleur du risque couru par le patrimoine audiovisuel.

Au vu des questions qui ont le plus retenu l'attention et de la réaction de l'auditoire, il est évident que la demande d'organisation d'ateliers de ce type ne peut que croître, dans la mesure où ces manifestations permettent non seulement une interaction avec des experts internationaux — dont plusieurs représentants d'ONG membres du CCAA (qui regroupe actuellement sept ONG sous l'égide de l'UNESCO) — mais également de discuter des problèmes avec des

collègues afin de leur trouver des solutions judicieuses.

Ce séminaire lui-même s'inscrivait dans la suite de la première Conférence internationale sur les archives audiovisuelles en Amérique latine, qui s'est tenue en 2001 pour examiner les questions techniques qui préoccupent les archivistes audiovisuels.

Un séminaire analogue est prévu en Jamaïque en novembre 2003 à l'intention des pays anglophones des Caraïbes et d'autres séminaires sont également à l'étude. Il est essentiel que soit mis au point un mécanisme qui corresponde aux besoins des pays en développement sans imposer une charge financière trop lourde, et l'on examine actuellement la possibilité d'élaborer une stratégie commune de formation des archivistes audiovisuels dans les pays en développement. Le résultat escompté à long terme est l'élaboration d'un schéma contenant un programme d'enseignement pratique, un registre d'experts et des dossiers de formation disponibles sous différentes formes applicables aux situations que connaissent les pays en développement.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à Mme Joie Springer, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33) 45.68.44.97. Télécopie : (33) 45.68.55.83. Adresse électronique : j.springer@unesco.org.

JTS 2004 :

Préserver le patrimoine audiovisuel — transition et accès

LE sixième colloque technique consacré aux questions qui intéressent les archivistes de l'audiovisuel se tiendra à Toronto, dans l'Ontario (Canada), du 24 au 26 juin 2004. Il sera organisé conjointement par des organisations membres du CCAA (Conseil pour la coordination des associations d'archives audiovisuelles) et coordonné par l'AMIA (Association of Moving Image Archivists).

D'une durée de trois jours, cette manifestation aura lieu au théâtre Isabel Bader (voir <http://vicu.utoronto.ca/bader/index.htm>) et aura pour thème celui retenu par le Comité du Pro-

gramme JTS 2004, à savoir **Préserver le patrimoine audiovisuel — transition et accès**.

Chacune des conférences précédentes s'est penchée sur des thèmes relatifs à la conservation et la préservation, vues sous l'angle des principaux types de collections : film, télévision et son. On trouvera plus de détails à ce sujet sur le site Web : <http://www.jts2004.org/> (en construction au moment où le présent bulletin a été mis sous presse mais qui devrait être opérationnel plus tard en 2003).

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à Mme Joie Springer, à l'adresse indiquée plus haut.

XV^e Congrès international des Archives

LE Conseil international des archives est heureux d'annoncer la tenue, du 23 au 29 août 2004, du XV^e Congrès international des archives, organisé en collaboration avec les Archives d'États autrichiennes. Cette conférence, qui se tient tous les quatre ans, arrive à point nommé pour permettre aux archivistes du monde entier d'échanger des idées et de trouver des solutions à leurs problèmes communs.

Cette 15^e édition de la Conférence aura un visage nouveau, en ce sens que le CIA et les organisateurs ont prévu des séances en parallèle permettant une participation plus interactive, dans le cadre d'ateliers, de tables rondes et de communications formelles. Le thème de la prochaine conférence est « Archives, mémoire et savoir » et il permettra d'examiner plus avant des questions telles que le travail de promotion des archives, l'évolution des cadres juridiques régissant les archives, l'éducation et la formation, les normes et les meilleures pratiques, ainsi que la préservation.

Il est prévu que le programme détaillé de la conférence puisse être consulté en ligne à partir de septembre 2003.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.67. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.plathe@unesco.org



TÉLÉMATIQUE

TIC et éducation

L'UNESCO et la FAO étudient actuellement les modalités d'une coopération plus étroite pour la mise au point de modules d'enseignement à distance de la gestion de l'information.

Cette coopération est considérée comme une excellente occasion pour les deux organisations de mettre en commun leur savoir-faire en matière d'outils d'enseignement à distance tout en évitant les doubles emplois. La FAO dispose d'une expérience considérable en matière de conception de modules d'enseignement à distance et l'UNESCO tient tout particulièrement à élargir le champ

d'application de ces modules aux bibliothécaires et aux spécialistes de l'information, comme elle souhaite acquérir une expérience dans ce domaine tout en faisant profiter les parties concernées par le processus éducatif dans les PMA des outils de télé-enseignement en accès libre. Le module de la FAO dispose d'une interface assez simple et ne nécessite qu'une configuration très basique. L'ensemble du logiciel et de l'apprentissage est gratuit. Cet ensemble est conçu en tant que système réutilisable de gestion des contenus pédagogiques et sera en outre utilisé en tant qu'outil d'enseignement. La

FAO a accepté de concevoir un système de base à partir d'un module expérimental UNESCO/FAO de téléenseignement à l'intention des bibliothécaires qui serait aussi d'application générale.

L'UNESCO fournit des logiciels libres (Greenstone et CDS/ISIS) et les documents de référence tandis que la FAO assure la promotion de l'utilisation et de la diffusion de ces outils auprès des spécialistes de l'information agricole partout dans le monde.

Le produit central sera constitué par le logiciel, la méthodologie et un cadre pédagogique réutilisable, tant par les organismes éducatifs dans les PMA que comme outil de formation aux priorités de l'UNESCO au sein de l'Organisation.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M^{me} Armelle Arrou, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.42.08. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.arrou@unesco.org

Didacticiels ouverts pour l'enseignement supérieur

ALORS que le fossé éducatif numérique continue de se creuser, l'UNESCO et ses partenaires sont en train de lancer un nouveau projet destiné à favoriser l'accès à un savoir éducatif ouvert dans les pays les moins avancés (PMA). Il s'agit en l'occurrence de l'une des suites du Forum d'experts de l'UNESCO sur l'impact des didacticiels libres pour l'enseignement supérieur dans les pays en développement, organisé en juillet 2002.

Ce projet consiste à mettre en place un dépôt en ligne des ressources pédagogiques non commerciales existantes — ressources pédagogiques libres et didacticiels libres — qui peuvent être consultés, utilisés et adaptés librement par toute institution éducative ou tout apprenant où qu'il se trouve de par le monde, l'accent étant plus particulièrement mis sur les PMA et les petits pays insulaires.

Ce projet est censé permettre aux experts de l'éducation de partager et d'utiliser efficacement les compétences et contributions des enseignants en tirant parti des expériences précédentes, instaurant ainsi un dialogue continu sur la création et l'utilisation des didacticiels libres. Des services d'appui, touchant notamment les logiciels et méthodes spécialisées, la localisation (y compris la traduction) et l'assistance en ligne, seront également disponibles.

Ce projet favorisera la participation des utilisateurs, par le biais de leurs réactions, de leurs

observations et des traductions. La communauté en ligne servira à assurer l'interactivité et la coopération entre prestataires et utilisateurs des services. Dans un premier stade, la priorité sera accordée au matériel pédagogique pour l'enseignement supérieur mais le dépôt sera dès que possible élargi à d'autres types d'enseignement, en particulier à l'éducation de base et à l'enseignement professionnel, qui ont des répercussions importantes sur le développement.

Outre la possibilité qu'il donne aux experts des PMA de participer à la mondialisation de l'éducation, ce projet est conçu pour relancer la coopération internationale par la mise au point et l'utilisation de ressources pédagogiques libres et pour encourager le développement de ces ressources afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'enseignement et de partager l'innovation.

Ce projet est soutenu par l'UNESCO, le Commonwealth of Learning et une équipe d'experts regroupant plusieurs associations pédagogiques internationales ainsi que des universités et des ressources pédagogiques libres existantes.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. René Cluzel, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.38.85. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : r.cluzel@unesco.org

Académie d'Europe orientale et d'Asie centrale pour la formation et l'apprentissage assistés par ordinateur

FORMER les professeurs d'université à la préparation de matériels pédagogiques pour le téléenseignement, telle sera la tâche de la nouvelle « Académie régionale de la formation et de l'enseignement assistés par ordinateur » qui doit être créée à Kiev dans le cadre d'un

projet PNUD/UNESCO d'une valeur de 258 000 dollars. Ce projet a été inauguré en janvier 2003 avec la signature d'un mémorandum d'accord par les représentants de l'Université nationale Tarass Chevtchenko de Kiev et de l'UNESCO.

Dans un premier stade, cette académie desservira les universités et centres de formation d'Azerbaïdjan, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Moldova, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine, dans le cadre du réseau ACCESS-net de l'UNESCO (Association des centres informatiques pour l'exploitation de synergies durables), pour former les enseignants et les formateurs aux nouvelles technologies, notamment les systèmes de gestion de l'apprentissage et de l'élaboration de contenus électroniques pour la préparation par ordinateur de matériels de cours en ligne. L'Académie est aussi censée élaborer des directives pour la préparation de cours universitaires en apprentissage électronique dans des disciplines telles que l'histoire, les mathématiques, l'électronique, l'optique et la physique moléculaire.

Par la suite, l'Académie étendra ses activités à d'autres pays de la région. Elle s'emploiera à répondre à la demande croissante de professeurs d'université, de spécialistes et d'experts et dotera ces pays de la base nécessaire pour mieux relever les défis dans ce domaine nouveau dans la région qu'est l'enseignement assisté par les TIC.

Outre les activités de recherche axées sur des besoins régionaux spécifiques, l'Académie organisera des manifestations régionales sur les TI, notamment des ateliers, des séminaires et des conférences destinés à faciliter l'échange d'informations et de compétences.

L'Université nationale Tarass Chevtchenko de Kiev jouera un rôle de premier plan dans le fonctionnement de l'Académie et la gestion de ses activités, pour ce qui est en particulier d'assurer sa viabilité à long terme, parce qu'elle dirige depuis 2000 l'Académie régionale pour l'administration et la conception avancées des réseaux (RAANAD), qui avait été créée par l'UNESCO en collaboration avec ladite université et le PNUD. La nouvelle académie jouera un rôle de premier plan dans la mise en réseau des efforts de renforcement des capacités dans la région. L'université participera au financement de ce projet à hauteur de 198.000 dollars des États-Unis, auxquels s'ajouteront des contributions en nature.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Yong Nam Kim, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.40.55. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : yn.kim@unesco.org

TIC et personnes handicapées

UNE nouvelle initiative de l'UNESCO visant à promouvoir l'utilisation des TIC par les personnes handicapées a été inaugurée en mai 2003 à l'issue d'une réunion d'experts de deux jours intitulée « Les TIC au service des personnes handicapées », qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris.

Ont participé à cette réunion des experts et institutions de renommée mondiale représentant les secteurs public et privé ainsi que la société civile pour établir un document de synthèse et un plan d'action en vue d'élaborer un ensemble d'initiatives directrices et de projets pilotes dans ce domaine qui bénéficieront de l'appui de l'UNESCO conjointement avec des partenaires de premier plan.

Les recommandations qui en résultent sont en cours de rédaction finale en vue de leur inclusion dans la contribution de l'UNESCO au prochain Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui doit se tenir à Genève (Suisse) en décembre 2003.

Les TIC confèrent aux individus l'aptitude de compenser des contraintes physiques ou fonctionnelles, pour accéder au savoir en adaptant les supports numériques à la nature de leur handicap, et pour améliorer leur insertion socioéconomique dans la communauté en élargissant le champ des activités qui peuvent leur être confiées. Les actions

entreprises par l'UNESCO sont censées contribuer à améliorer le niveau de vie de plus de 600 millions de personnes dans le monde, dont les deux tiers vivent dans les pays en développement et souffrent de diverses formes de handicap.

Un site Web, qui offre un forum de discussion et signale les informations, les politiques, les technologies et d'autres informations relatives aux TIC et aux handicaps, est également en cours de lancement. En élaborant ce site, l'UNESCO s'est efforcée d'appliquer les dernières directives relatives à la création de sites Web conviviaux qui facilitent l'accès de toutes les couches de la population.

Ce forum pourrait se révéler extrêmement important pour ce qui est de rendre plus visible l'aide que les TIC peuvent apporter pour surmonter les difficultés liées aux handicaps et l'on espère qu'il aidera à susciter la volonté internationale nécessaire en soutien à des mesures qui améliorent les conditions de vie des personnes handicapées et assurent leur insertion dans la société de l'information sous tous ses aspects.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Paul Hector, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.42.40. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : p.hector@unesco.org

Thèses et mémoires électroniques à l'échelle mondiale

AMÉLIORER les études de troisième cycle en permettant aux étudiants de produire des documents électroniques, d'utiliser des bibliothèques numériques et de comprendre les problèmes de l'édition, tel est l'un des principaux objectifs de la sixième conférence internationale du mouvement pour les thèses et mémoires électroniques, tenue à Berlin (Allemagne) en mai 2003.

Organisée par la bibliothèque numérique en réseau de thèses et de mémoires (NDLTD), la Conférence de 2003 était coparrainée par l'UNESCO dans le cadre des efforts que celle-ci déploie pour internationaliser les méthodes et techniques de production et de publication électroniques des thèses de doctorats et mémoires.

Née aux États-Unis, l'initiative NDLTD a permis la constitution d'une fédération ouverte qui compte actuellement 130 universités membres et organismes de soutien dont des institutions de recherche et des entreprises privées. Ses activités sont axées sur les universités, les bibliothèques, les enseignants et les étudiants de troisième cycle afin de soutenir la production, l'indexation, l'archivage, la diffusion et la recherche de thèses et de mémoires électroniques partout dans le monde, l'objectif ultime étant de permettre aux chercheurs d'accéder

plus facilement aux travaux des étudiants et de préserver ces travaux sous forme électronique pour mettre les technologies multimédias et hypermédias au service des étudiants.

Dans le cadre de ce programme, l'UNESCO finance l'organisation de séances d'apprentissage utilisant son Guide des thèses et mémoires électroniques et elle prend en charge les frais de participation des stagiaires venus de pays en développement et/ou de pays en transition d'Europe orientale et d'Afrique, essentiellement des membres de l'administration et des bibliothécaires universitaires susceptibles d'intervenir dans la mise en place de projets de thèses et de mémoires électroniques dans leurs établissements.

Le réseau NDLTD encourage les universités à ouvrir leurs ressources documentaires et les soutient dans leurs efforts visant à promouvoir les technologies des bibliothèques numériques par le partage des expériences, des outils, des technologies et des connaissances.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Axel Plathe, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.44.67. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : a.plathe@unesco.org

INFOJEUNESSE

Un nouveau membre d'INFOJEUNESSE en République démocratique du Congo

UN centre national d'information de la jeunesse est en voie de création en République démocratique du Congo, avec le soutien de l'UNESCO et de son réseau INFOJEUNESSE. Grâce à un financement fourni par l'UNESCO, la Commission nationale pour l'UNESCO de la République démocratique du Congo mènera à bien les travaux préparatoires, notamment la création du site Web du centre.

Le centre d'information de la jeunesse, qui sera créé par le Secrétariat général à la jeunesse à Kinshasa, permettra aussi d'accéder à l'Internet et gèrera son propre site Web. Ce site donnera des informations sur les questions relatives à la jeunesse et facilitera les échanges d'informations aux niveaux tant national qu'international. Il servira

aussi de lien avec le réseau INFOJEUNESSE et permettra la mise à jour régulière des données concernant les jeunes.

L'UNESCO apportera aussi son soutien à deux ateliers d'initiation des jeunes dirigeants aux TIC, en tenant compte des besoins spécifiques du Ministère de la jeunesse, des loisirs et des sports. La participation de la République démocratique du Congo aux activités d'INFOJEUNESSE a pour objet d'aider les jeunes Congolais à faire face aux défis de la mondialisation et du développement durable.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Boyan Radoykov, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.36.66. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : b.radoykov@unesco.org

MOUVEMENTS DE PERSONNEL



M. Philippe Quéau

AVEC effet au 1^{er} juillet 2003, M. Philippe Quéau est transféré au Bureau de l'UNESCO à Moscou, en tant que Directeur de cet établissement, après sept années passées au Siège, à Paris, d'abord en qualité de Directeur de la Division de l'information et de l'informatique puis de la Division de la société de l'information, suite à la dernière restructuration du Secteur de la communication et de l'information.

M. Quéau est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le développement des technologies de l'information et de la communication. Il a collaboré à

des ouvrages collectifs et écrit de nombreux articles sur des sujets relevant de son domaine de spécialisation. Il a débuté sa carrière en 1977 à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), où il a été ingénieur de recherche, ingénieur en chef et, à partir de 1993, directeur de la recherche.

En tant que Directeur du Bureau de Moscou, il sera chargé des activités menées dans la zone couverte par ce Bureau multipays, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, la Géorgie et la République de Moldova.

BUREAUX RÉGIONAUX

AFRIQUE

Réunion consultative sur le programme de formation à la cybergouvernance locale en Afrique

Cette réunion consultative a été organisée par le Centre africain de formation et de recherche en administration pour le développement (CAFRAD) afin de planifier la composante africaine d'un projet sur la formation à la cybergouvernance. Elle a rassemblé sept experts de la gouvernance locale et de la cybergouvernance venus de six pays africains (Afrique du Sud, Ghana, Maroc,

Ouganda, Sénégal et Zambie) et les représentants de six partenaires européens et internationaux éventuels (CAFRAD, IICD, Instituto Internacional de Gobernabilidad, PNUD, UNESCO et Université de Rome).

Le lancement récent, à grand renfort de publicité, d'initiatives panafricaines de développement telles que le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont suscité à l'échelle mondiale un regain d'intérêt, sur les plans théorique et pratique, pour la bonne gouvernance,

la transparence des politiques et le fonctionnement des pouvoirs publics aux niveaux tant central que décentralisé.

Étant donné la volonté générale des chefs d'État des pays membres du NEPAD de favoriser le recours aux TIC en tant que moteur du développement social et économique du continent, l'initiative « e-Afrique pour la bonne gouvernance : renforcer les capacités de cybergouvernance en Afrique », lancée en octobre 2002 lors du « premier Atelier régional e-Afrique sur le renforcement des capacités de cybergouvernance en Afrique » (Johannesburg, 28-31 octobre 2002), pour s'attaquer à ces problèmes au niveau des décideurs, en insistant sur le rôle important pour le développement et l'impact transsectoriel des TIC dans tous les aspects de la société.

A cette fin, les promoteurs de la Conférence e-Afrique, en consultation avec d'autres participants et partenaires, ont reconnu la nécessité de mobiliser les professionnels africains et mondiaux de l'administration publique et des TIC en faveur de la cybergouvernance en Afrique et ils se sont accordés sur un projet global de « cadre pour l'action en faveur de la cybergouvernance en Afrique ». Ce cadre définit la perspective tracée pour la cybergouvernance, la mission que les partenaires doivent accomplir, les objectifs stratégiques, les répercussions escomptées, un ensemble de domaines d'intervention stratégiques et des exemples de résultats escomptés. Ce cadre d'action a été ensuite présenté au « quatrième Forum mondial sur la réinvention de l'administration : citoyens, entreprises et État : dialogue et partenariat pour la promotion de la démocratie et du développement » (Marrakech, 10-14 décembre 2002).

Au plan infranational, il est communément admis que l'utilisation et l'intégration appropriées des TIC au sein de la communauté peuvent améliorer et soutenir le développement économique et social. Les objectifs de cette action seraient de renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en instaurant des liens et des réseaux, en assurant la cohésion communautaire, en fournissant des services rapides, efficaces, transparents et responsables, en améliorant la gestion des opérations et la configuration des systèmes d'administration locale, en facilitant les processus de planification et d'élaboration des politiques, en contrôlant la mise en œuvre des politiques, en surveillant les modifications physiques et sociales de la communauté et, par voie de conséquence, en améliorant la qualité de la vie des citoyens. L'intégration des TIC dans les municipalités et autres autorités locales contribue à la bonne information des populations, ce qui est le fondement d'une gouvernance effectivement participative.

La difficulté réside toutefois dans la manière dont l'utilisation des TIC dans l'administration locale peut être bénéfique à toutes les parties concernées, en prenant en considération des facteurs réels tels que la fracture numérique (limitations infrastructurelles, hiérarchiques et économiques) et la nécessité de créer une société « cyberouverte ».

Le projet de programme de « formation à la gouvernance locale en Afrique », résultat de la réunion consultative sur la formation à la gouvernance locale (Tanger, 15-18 janvier 2003) organisée conjointement par la CAFRAD, l'IICD et l'UNESCO, est censé constituer une initiative africaine interinstitutions visant à promouvoir le renforcement des capacités des autorités locales par une formation à l'intégration effective des TIC dans les processus de gouvernance.

La première phase de ce projet, tel que convenu par les promoteurs de la réunion consultative et d'autres partenaires et participants, consiste en un programme de formation préliminaire aux moyens de cybergouvernance dans les municipalités et autres autorités locales en Afrique.

Le programme de formation en ligne peut aussi être intégré aux activités de la CAFRAD, centre régional en ligne du réseau UNPAN, qui en assure la promotion et la diffusion à toutes les parties concernées en Afrique par l'intermédiaire du Réseau mondial en ligne des Nations Unies pour l'administration et les finances publiques (UNPAN).

La deuxième phase, qui pourrait être intégrée au « Cadre d'action de l'initiative e-Afrique », vise à concevoir et mettre au point des outils offrant aux autorités municipales et autres autorités locales de toute l'Afrique, des possibilités d'apprentissage accompagnées de l'infrastructure et de l'appui institutionnel nécessaires. Cette deuxième phase sera mise en œuvre en tenant compte des résultats de la première. Étant donné les limitations technologiques, la première phase sera essentiellement consacrée aux municipalités qui disposent d'infrastructures et d'expérience en matière de TIC suffisantes pour en tirer parti. Le passage à tout l'éventail des autorités publiques, y compris les communautés défavorisées et rurales, sera envisagé au cours de cette deuxième phase. Des consultations avec les partenaires internationaux et régionaux respectifs seront entreprises dans ce contexte.

Afin de mesurer le degré d'efficacité des activités de ce projet et des résultats obtenus, une série d'indicateurs précis de suivi, de production et d'impact sera conçue pour contrôler et évaluer en continu les résultats des activités. Un système semi-quantitatif de suivi et d'évaluation axé sur la demande sera mis en place, et comprendra notamment un contrôle de la qualité des activités entreprises.

La formation sera concentrée sur un nombre limité d'autorités locales soutenues par des programmes nationaux de développement et de formation. Des séminaires de motivation et de préparation seront organisés dans les pays concernés. Les progrès des stagiaires et l'usage qu'ils font des connaissances acquises feront l'objet d'un suivi régulier, en collaboration avec des réseaux d'appui locaux, nationaux et régionaux.

Le cours virtuel de base sera ouvert aux autres autorités locales africaines qui remplissent les conditions requises, compte tenu des ressources disponibles, et des matériels pédagogiques seront disponibles gratuitement (ressources pédagogique libres).

Une méthode participative de suivi et d'évaluation des résultats sera mise au point à l'intention du projet et permettra d'effectuer des corrections en cours d'apprentissage.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. John Rose, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (331) 45.68.45.29. Télécopie : (331) 45.68.55.83. Adresse électronique : j.rose@unesco.org ou

M. Hezekiel Dlamini, Conseiller en communication et information en Afrique, Bureau de l'UNESCO à Accra, 32 Nortei Abadio Street, Airport Residential Area, Accra, Ghana. Télécopie : (233-21) 21 765 498. Adresse électronique : h.dlamini@unesco.org

ASIE ET PACIFIQUE

Programme régional de formation à l'utilisation du logiciel de bibliothéconomie numérique Greenstone

En mai 2003, l'UNESCO a organisé un atelier de formation de formateurs destiné à promouvoir la constitution et le partage de collections numériques dans les bibliothèques asiatiques au moyen du logiciel gratuit Greenstone Digital Library (GSDL). Les participants disposaient des moyens de mettre en œuvre des programmes similaires dans leur pays et de promouvoir le développement des collections numériques. Ce programme de formation était organisé et exécuté par le Centre national des sciences de l'information de l'Institut indien des sciences, à Bangalore (Inde).

Greenstone est une suite logicielle permettant de constituer et de distribuer des collections numériques. Il s'agit d'une nouvelle façon d'organiser l'information et de la publier sur l'Internet et sur CD-ROM. Le logiciel intègre des fonctions telles que les métadonnées, la recherche et la consultation en texte intégral, l'emploi de plusieurs langues, l'emploi de plusieurs formats de documents et l'administration. Greenstone est le produit du projet néo-zélandais de bibliothèques numériques de l'Université de Waikato et il est développé et distribué en coopération avec l'UNESCO et l'ONG Human Info.

Greenstone est un logiciel à code source libre, régi par les termes de la licence grand public GNU. Ce logiciel vise à donner aux usagers, en particulier les universités, les bibliothèques et d'autres institutions de service public, les moyens de constituer leur propre bibliothèque numérique.

✉ Pour de plus amples informations sur ce programme de formation, notamment sur le

contenu et la mise en œuvre du programme, prière de consulter le site Web : <http://www.ncsi.iisc.ernet.in/greenstone.htm>

Les dix étapes de la création de télécentres communautaires polyvalents

« Ten Steps » (dix étapes), tel est le titre d'une nouvelle publication de l'UNESCO destinée à aider les communautés à créer des télécentres communautaires polyvalents (TCP) viables. Disponible en ligne depuis avril sur le site Web du Bureau de Bangkok de l'UNESCO, ce guide contribue à la création et au renforcement des équipements de communication et d'information au niveau des communautés locales.

Composé de dix brochures, ce guide couvre divers aspects de la création, du fonctionnement et de la gestion d'un télécentre communautaire polyvalent. Chaque brochure présente, dans une formulation simple et compréhensible, une des étapes de mise en place d'un TCP viable. Les questions examinées ont trait, par exemple, à la tenue de réunion communautaire, à la gestion, à la nomination de personnel, aux services et programmes, à la construction et au matériel, au processus de planification, à la gestion financière, aux procédures de fonctionnement ainsi qu'au service « après-vente » et aux problèmes de promotion.

La version en couleur, qui peut être consultée en ligne, sera bientôt suivie d'une version monochrome sur papier. Chacune des deux premières étapes comportera une série de transparents qui peuvent être utilisés en l'état ou copiés sur de grandes feuilles de papier pour être exposés dans

des réunions publiques démunies de projecteurs. Les études de cas réparties sur les dix étapes racontent des histoires intéressantes qui permettent de mieux comprendre certains points.

L'UNESCO juge hautement prioritaire la mise en place et le renforcement de moyens de communication et d'information au niveau des communautés locales. Ces équipements offrent les outils de base pour introduire et gérer un développement et un changement axés sur la communauté.

Observatoire en ligne de la société de l'information dans l'Asie et le Pacifique

Un « observatoire régional de la société de l'information dans l'Asie et le Pacifique » fonctionnant en ligne et reprenant le modèle des observatoires nationaux créés par les membres du Réseau d'information de l'UNESCO pour l'Asie et le Pacifique (APIN), vient d'être inauguré par le Ministère indonésien de la recherche et de la technologie et l'Université Widyatama de Bandung (Indonésie).

Le principal objectif de cet observatoire est de faire prendre davantage conscience des défis éthiques, juridiques et sociétaux inhérents aux TIC. En tant que service public aisément accessible à tous, il apportera une information à jour sur l'évolution de la société de l'information aux niveaux national et régional et favorisera les débats sur les questions qui s'y rapportent.

Cet observatoire a bénéficié du soutien du Bureau de l'UNESCO à New Delhi, qui considère l'information et le savoir comme étant le facteur le plus important pour la production et la création de richesses. Dans quelle mesure un individu, une organisation, une société toute entière peut maîtriser, consulter, partager et exploiter l'information et le savoir disponibles, telle est la question qui détermine en dernière analyse leur aptitude à générer de la croissance économique et à améliorer la qualité de leur vie.

Ce nouvel observatoire régional complète l'« Observatoire de la société de l'information » de l'UNESCO, qu'est une passerelle internationale vers des cyberressources relatives au développement de la société de l'information.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à M^{me} Susanne Ornager, Conseillère à la communication et l'information dans la région de l'Asie et du Pacifique, 8 Poorvi Marg, Vasan Vihar, New Delhi 110057, India. Adresse électronique : s.ornager@unesco.org ou M^{me} Dana Ziyasheva, CI/INF, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tel : (331) 45.68.42.41. Télécopie : (331) 45 68 55 83. Adresse électronique : d.ziyasheva@unesco.org

Consultation régionale sur les TIC dans les îles du Pacifique

La consultation régionale sur les TIC dans les îles du Pacifique, consacrée au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), s'est tenue en avril à Suva (Fidji) et était coparrainée par l'UNESCO.

Cette consultation a réuni près d'une centaine de représentants, de gouvernements, de prestataires de services, de communication et d'information, d'organismes de médias, d'ONG et d'entités de la société civile des îles du Pacifique qui s'occupent activement de toute une série de questions relatives à la société de l'information dans 14 pays et territoires.

Cette consultation avait pour objectif de faire en sorte que les contributions et besoins spécifiques des pays et peuples des îles du Pacifique, y compris les groupes ayant des besoins particuliers, soient pleinement reconnus et représentés tout au long du processus du SMSI, jusque et y compris dans la déclaration et le plan d'action que le Sommet doit adopter.

Les participants ont entendu des exposés sur les politiques, stratégies et plans d'action nationaux et organisationnels relatifs aux TIC. Parmi les autres contributions, il convient de citer les documents-cadres régionaux (le plan d'action pour la communication du Forum du Pacifique et le plan directeur et stratégique pour les TIC dans le Pacifique), la documentation de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique tenue à Tokyo en janvier 2003, le projet de cadre pour le SMSI et les documents fournis par les ONG et d'autres participants à propos de toute une série de questions relatives aux TIC.

Cette consultation a permis d'analyser, dans le cadre de groupes de travail nationaux et sectoriels, les projets de déclaration de principes et de plans d'action du SMSI. Les questions jugées prioritaires avaient trait, notamment, à la situation particulière des petits pays insulaires en développement qui souhaitent devenir des sociétés du savoir, à la réorientation de la technologie vers l'information, à la nécessité d'améliorer les ressources humaines et les infrastructures, à l'importance des médias traditionnels, à la reconnaissance de la diversité et des besoins particuliers et au rôle des organisations non gouvernementales.

Cette rencontre a permis aux participants de mieux comprendre les possibilités et les priorités, s'agissant de tirer l'avantage optimum des TIC en tant qu'outil de développement. Toute une série d'enjeux critiques ont retenu l'attention, notamment les coûts souvent élevés du développement des TIC, les contraintes en matière de ressources humaines et la nécessité de veiller à ce que l'accès aux TIC soit aussi universel que possible et, en particulier, que les femmes soient en mesure de participer pleinement aux activités entreprises dans ce domaine.

Des recommandations sur les problèmes de développement des TIC ont été formulées et incorporées à un document régional d'orientation à l'intention des autorités nationales et des organisations régionales compétentes pour la préparation de leur participation au Sommet.

✉ Pour de plus amples informations, s'adresser à Mme Tarja Virtanen, Conseillère à la communication et l'information dans la région de l'Asie et du Pacifique, 8 Poorvi Marg, Vasan Vihar, New Delhi 110057, Inde. Adresse électronique : t.virtanen@unesco.org ou newdelhi@unesco.org

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Quito : l'héritage numérique de l'humanité

En avril, la municipalité de Quito a lancé un projet intitulé « Quito : l'héritage numérique de l'humanité ».

Ce projet a principalement pour objectif de faire en sorte que la zone métropolitaine de Quito soit intégrée en une société équitable, démocratique et moderne, dotée d'une administration locale efficace et transparente dans son interaction avec les citoyens et, en conséquence, fournissant des services de qualité qui font appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Cette initiative vise à assurer que toutes les couches de la société soient intégrées à l'environnement numérique afin d'améliorer la qualité de la vie et de favoriser un développement durable, harmonieux et compétitif tant des populations que des entreprises.

Le Bureau régional de l'UNESCO pour la communication et l'information à Quito appuie ce projet, qui comporte cinq éléments principaux :

- E-ADMINISTRATION, pour améliorer les services en ligne de la municipalité ;
- EDUCANET, pour implanter les TIC dans les écoles primaires et secondaires de la ville ;
- INTERNET POUR TOUS, pour offrir des facilités de crédit aux citoyens désireux d'acheter un ordinateur ;
- CYBERNARIOS, pour créer des centres publics de formation aux TIC ;
- PRESERVATION DU PATRIMOINE NUMÉRIQUE, pour sauvegarder le vaste patrimoine documentaire ainsi que l'information numérique produite par la propagation massive des TIC.

Il importe de souligner que plusieurs centres d'enseignement supérieur, organismes et entités publiques et privées et ONG continueront de collaborer avec la municipalité de Quito et l'UNESCO pour réaliser ce projet important et de pointe.

Les jeunes, le télétravail et la téléformation

Dans le cadre d'une coentreprise avec UTN (Université nationale technologique d'Argentine), qui intervient activement sur la question des usages sociaux des TIC, le Bureau de l'UNESCO à Quito a mis au point un projet pilote intitulé « Les jeunes, le télétravail et la téléformation ».

Trois cours ont été conçus dans le cadre de ce projet :

- introduction du travail à distance : l'utilisation des TIC et leur application au télétravail ;
- création d'un projet personnel et outils du télétravail : guider les jeunes dans la recherche de clients ou d'employeurs utilisant l'Internet ;
- télétravail et entreprise : comment les petites et moyennes entreprises peuvent élaborer un plan de télétravail et l'appliquer.

Tous ces cours sont gratuits et 250 jeunes devraient en principe profiter de cette initiative qui a suscité un vif intérêt dans la région.

✉ M. Isidro Fernandez-Aballi, Conseiller à la communication et l'information pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bureau de l'UNESCO à Quito, Foch#265 y de Diciembre, piso 2, Quito, Ecuador. Tél. : (593-2) 252 90 85, 256 23 27. Télécopie : (593-2) 250 44 35. Adresse électronique : quito@unesco.org ou adresse électronique : i.fernandez-aballi@unesco.org

Séminaire régional sur les universités virtuelles à l'intention des universités d'Amérique latine et des Caraïbes

Un séminaire sur le téléenseignement a été organisé à Quito (Equateur) le 14 février 2003, dans le cadre d'une coentreprise associant le Bureau régional de l'UNESCO pour la communication et l'information en Amérique latine et aux Caraïbes (ORCILAC), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et aux Caraïbes (IESALC) et

UNIVERSIA, portail informatique ibéro-américain des établissements d'enseignement supérieur, parrainé par la Banco Santander (Espagne).

Ce séminaire, qui a donné lieu à 15 rapports nationaux, vise à faire mieux connaître les meilleures pratiques en matière de développement du téléenseignement universitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il avait également pour objectif l'instauration au plan international d'une coopération et d'un dialogue permanents sur les programmes de téléenseignement universitaire, par l'entreprise d'un groupe de travail regroupant différents établissements et spécialistes. Un CD-ROM contenant les rapports sur la situation du téléenseignement dans la région, ainsi que les documents préparés par ORCILAC, a été distribué aux participants, qui étaient venus d'Argentine, de la Barbade, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, du Mexique, de Porto Rico, de l'Uruguay et du Venezuela.

Le téléenseignement universitaire en est encore au stade embryonnaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'utilisation des TIC pour l'enseignement et l'apprentissage à distance se limite à quelques établissements d'enseignement supérieur alors même qu'il existe une infrastructure informatique et de télécommunications suffisante pour supporter les techniques modernes d'enseignement. Le développement de l'utilisation de l'Internet permettrait la création d'« universités virtuelles », où des universités éloignées les unes des autres pourraient, dans le cadre d'accords de coopération, mettre en commun leurs activités d'enseignement, de recherche et autres activités universitaires. Nombreuses sont les universités de pays en développement qui font largement appel aux techniques du téléenseignement et ont conclu plusieurs accords créant des « universités virtuelles ».

Les recommandations formulées à l'issue de ce séminaire portaient notamment, sur :

- développement de l'apprentissage universitaire à distance afin d'améliorer l'enseignement supérieur ;
- réduction des coûts de la technologie pour faciliter le transfert de ses avantages à l'étudiant, qui est la partie prenante active au processus éducatif ;
- élaboration de normes et de critères communs pour l'homologation de l'enseignement supérieur virtuel ou classique ;
- identification des processus de réforme des modèles éducatifs et développement de la recherche sur l'application des TIC et le téléapprentissage universitaire.

☞ Pour de plus amples informations, s'adresser à : M. Isidro Fernandez-Aballi, à l'adresse indiquée plus haut.

Coopération entre INFOLAC et l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC

En mai, des experts d'Amérique latine et des Caraïbes se sont retrouvés à Cuba pour une réunion conjointe d'INFOLAC, le programme sur la société de l'information de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et LACNET, le réseau régional de l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, afin d'instaurer une coopération entre les deux entités et de conjuguer leurs forces pour les préparatifs du SMSI, en ce qui concerne notamment les consultations qui ont eu lieu à Itacuruçá (Brésil), Isla Margarita (Venezuela), Rio de Janeiro (Brésil) et la Conférence ministérielle régionale préparatoire du SMSI qui a eu lieu en janvier 2003 à Bavaro (République dominicaine) et était organisée en association avec la CEPALC.

INFOLAC a été créé en 1986, par une résolution de la Conférence générale de l'UNESCO. En tant qu'instance d'échange des compétences et des expériences dans le domaine des services d'information, ce programme est ouvert à toutes les institutions publiques, privées ou professionnelles qui interviennent dans la prestation de services d'information dans la région.

Depuis la création d'INFOLAC, l'UNESCO en assure le Secrétariat permanent et a soutenu, avec les États membres, ce mécanisme de coopération régional, en reconnaissance des possibilités qu'il offre en matière de promotion du développement des TIC et de la société de l'information pour tous. Le Bureau de l'UNESCO à Quito assure aussi le Secrétariat du LACNET.

☞ Pour de plus amples informations, s'adresser à : M. Isidro Fernandez-Aballi, à l'adresse indiquée plus haut.

Thèses et mémoires électroniques

L'UNESCO poursuit le développement du projet relatif aux thèses et mémoires électroniques qu'il a présenté aux participants à un atelier.

Cette réunion a permis d'identifier des partenaires pour trois nouveaux cours du réseau ETD-Net, qui devrait en principe jouer un rôle de premier plan dans le développement des thèses et mémoires électroniques en Amérique latine.

☞ Pour de plus amples informations, s'adresser à M. Claudio Menezes, Conseiller à la communication et l'information dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Bureau de l'UNESCO, Avenida Brasil 2697, P.O. Box 859, 11300 Montevideo, Uruguay. Tél. : (59-82) 707 20 23. Télécopie : (59-82) 707 21 40. Adresse électronique : cmenezes@unesco.org.uy

NOUVELLES PUBLICATIONS

Les demandes de documents émanant de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Portugal et des pays de la région Asie-Pacifique doivent être envoyées directement aux centres de documentation dont les adresses sont indiquées ci-après.

ARGENTINE

Sr. Coordinador Nacional, RENBU
Universidad de Buenos Aires
Azcuena 280.1029
Capital Federal, Argentine

BRESIL

Director
ED.CNPQ/IBICT/UNESCO
9° Andar
SAS-Quadra 5-BL.H-Lote 6
70070-914 Brasília DF, Brésil

ESPAGNE

Sra. Directora
Consejo Superior de Investigaciones Científicas
Centro de Información y Documentación
Científica, C.I.N.D.O.C.
Calle Joaquin Costa, 22
28002 Madrid, Espagne

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Director
West Virginia Library Commission
Cultural Centre
Charleston, West Virginia 25305,
États-Unis d'Amérique

Dans le cas de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des États arabes et de l'Europe, ces demandes doivent continuer d'être adressées à : Division de la société de l'information, UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France.

MEXIQUE

Sr. Director
Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología
Centro de Servicios de Información
y Documentación
Circuito Cultural Universitario
Ciudad Universitaria
04515 Mexico DF,
Mexique

PORTUGAL

Sra. Gabriela Lopes da Silva
Directora
Serviço de Informação
e Documentação (SID)
Fundação para Ciência
e Tecnológica (FCT)
Av. D. Carlos 1, 126
1200 Lisbonne,
Portugal

ASIE-PACIFIQUE

UNESCO/INF Documents Supply
Service
c/o The National Library of Thailand
Samsen Road
Bangkok 10300,
Thaïlande

Tous les documents peuvent être consultés sur place dans les établissements susmentionnés. Des exemplaires peuvent être obtenus contre remboursement au prix fixé par les organismes chargés de la diffusion. L'UNESCO numérise actuellement ses documents : une sélection en texte intégral peut être consultée sur le site : <http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.html>

On trouvera ci-après une liste des nouvelles publications :

- *La cybergouvernance : Profils nationaux. Version française de Country profiles of E-Governance* par la Commonwealth Network of Information Technology for Development Foundation (COMNET-IT). Paris, UNESCO, 2002. 87 pages (CI.2002/WS/1). Il s'agit d'une étude conjointe UNESCO/COMNET-IT sur la cybergouvernance. Également disponible en anglais et en espagnol. Site Web : [\[dit-fs1.hq.int.unesco.org/ulis/docs/0012/001276/127601e.pdf\]\(http://dit-fs1.hq.int.unesco.org/ulis/docs/0012/001276/127601e.pdf\)](http://

</div>
<div data-bbox=)

- UHLIR, Paul. *Projet de principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public*. Paris, UNESCO, 2003. 35 pages (CI.2003/WS/2). Également disponible en anglais.

- *Cinquième réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde. Rapport final. Cheongju City, République de Corée, 27-29 juin 2001*. (CI/INF/2001/3). Également disponible en anglais.

CD-ROM

- *Memory of the World. Documentary heritage of the peoples of the World*. Paris: UNESCO, 2003.

Ce bulletin publie des informations sur les activités de la Division de la société de l'information et autres sujets connexes. Publié deux fois par an en anglais, arabe, espagnol, français et russe, le Bulletin est distribué gratuitement par la Division.

*Rédacteur en chef : M^{me} Elizabeth Longworth. Rédacteur adjoint : M^{me} Joie Springer.
Assistante de publication : M^{me} Grace Mensah.*

Les lecteurs sont invités à communiquer leurs observations et suggestions concernant le Bulletin et toute information pertinente au : Bulletin de l'UNISIST, Division de la société de l'information, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France. Tél. : (33 1) 45 68 44 97. Télécopie : (33 1) 45 68 55 83. Adresse électronique : j.springer@unesco.org. Tout exemplaire du Bulletin peut être commandé directement à : ci.documents@unesco.org

Le Bulletin de l'UNISIST peut être consulté sur l'Internet :
<http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.html>

En cas de changement d'adresse, veuillez joindre l'étiquette portant vos anciennes coordonnées.